

Stratégie de gestion financière



COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014



Accent
sur les priorités
des familles

Manitoba 

**STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE
COMMUNICATION DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE**

TERMINÉ LE 31 MARS 2014

Finances Manitoba

Renseignements généraux :
Palais législatif, bureau 109
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
Téléphone : 204 945-5343
Télécopieur : 204 945-1640

Cette information est offerte en
d'autres formats sur demande.

PRIORITÉS DE GESTION FINANCIÈRE

La Stratégie de gestion financière de la Province du Manitoba énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion financière et fixe un ou plusieurs résultats mesurables pour chaque domaine prioritaire, ainsi que des objectifs relatifs à chacun des résultats mesurables pour l'exercice courant et pour l'avenir. En 2013-2014, la Stratégie s'est concentrée sur les domaines priorités indiqués dans le tableau suivant :

| PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE | RÉSULTATS MESURABLES |
|---|---|
| La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière | <ul style="list-style-type: none"> • Les perspectives du budget sommaire • Le respect de l'obligation de rendre compte relativement aux dépenses et aux recettes des opérations fondamentales du gouvernement |
| Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens | <ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • La gestion responsable des ressources publiques |
| La gestion de la dette | <ul style="list-style-type: none"> • Le remboursement de la dette • Le ratio de la dette nette au PIB |
| Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations | <ul style="list-style-type: none"> • Investissements en immobilisations (y compris dans l'infrastructure de base) |

Le présent rapport contribue à assurer la transparence et la responsabilisation, car il donne au public la possibilité d'évaluer la performance du gouvernement en communiquant l'état de chacun des résultats mesurables établis dans la stratégie de départ.

Ce document fait un compte rendu des domaines prioritaires de gestion financière et des résultats mesurables fixés et obtenus dans chaque domaine. Il contient également des commentaires descriptifs et présente les tendances des dernières années ainsi que les objectifs actuels et à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à garantir la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte, tout en maintenant la discipline financière de ces dernières années. Les mesures comprennent : la production d'états financiers sommaires entièrement conformes aux PCGR, et ce, depuis le 31 mars 2005; la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires en 2007-2008 en vue de présenter des renseignements exhaustifs sur le coût total de la prestation des programmes et services pour les Manitobains et les Manitobaines, et sur la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble; la présentation d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et la publication d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice; la présentation de rapports financiers trimestriels, sous une forme sommaire et conformément aux PCGR, à compter de 2009-2010; et le versement de la part de l'employeur des cotisations pour service courant de tous les employés.

Le gouvernement maintient son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière en mettant à jour sa stratégie financière équilibrée pour l'exercice 2013-2014 et les exercices ultérieurs.

Résultat mesurable — Les perspectives du budget sommaire

L'économie du Manitoba est traditionnellement l'une des plus stables au Canada. Toutefois, sa croissance économique continue d'être modeste.

En 2013-2014, le Manitoba a maintenu une approche équilibrée en matière de prestation de services, tout en tenant compte de l'incertitude persistante des économies mondiales. Cette approche équilibrée était axée sur la nécessité de soutenir la croissance économique en améliorant l'infrastructure essentielle; d'investir dans les services essentiels de première ligne en continuant d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation, les services de police et le soutien aux familles; et de gérer les dépenses gouvernementales de manière stratégique afin que les priorités de la population passent en premier et que le Manitoba continue d'être une province abordable et demeure parmi les meilleurs endroits où vivre, travailler et élever une famille.

En 2013-2014, le Manitoba a tiré parti des succès des initiatives entreprises au cours des années précédentes et a introduit de nouvelles mesures responsables et novatrices pour réduire les coûts gouvernementaux et accroître l'efficacité, lesquelles incluent :

- l'établissement d'Entreprenariat Manitoba afin d'offrir un ensemble intégré de programmes et des améliorations novatrices en ce qui concerne les services destinés aux entrepreneurs et aux entreprises;
- l'intégration de la Direction de la réglementation des institutions financières au nouvel Office des services financiers du Manitoba (anciennement la Commission des valeurs mobilières du Manitoba);
- la conclusion de la vente de l'Office d'enregistrement des titres et des instruments à Teranet Manitoba afin d'offrir des services améliorés et plus rapides à des prix raisonnables;
- l'utilisation continue de stratégies de gestion allégée pour simplifier les processus;
- la fusion de bureaux régionaux pour améliorer l'efficacité dans la prestation de services publics essentiels;
- la mise à profit des économies réalisées grâce à la fusion des Offices régionaux de la santé;
- la poursuite des activités visant à simplifier la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries (Société manitobaine des alcools et des loteries), y compris le regroupement du personnel de façon à faciliter la collaboration dans des domaines financiers communs et à réaliser ainsi des gains de rendement.

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été modifiée afin de prolonger la période de relance économique jusqu'au 31 mars 2016, tout en continuant d'exiger qu'un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus soit affecté à l'amortissement des augmentations relatives à la dette générale, y compris les frais d'intérêts connexes, attribuables aux résultats nets négatifs enregistrés pour ce qui est des opérations fondamentales du gouvernement durant cette période. Afin de répondre à cette exigence imposée par la Loi, un montant de 100 millions de dollars a été affecté au paiement de la dette, compte tenu des taux d'intérêt plus bas que prévu.

Résultat mesurable — Le respect de l'obligation de rendre compte relativement aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement

Conformément à son engagement envers la transparence et le respect de son obligation de rendre compte aux contribuables, le gouvernement continue de présenter les dépenses et les recettes se rapportant à ses opérations fondamentales pendant l'exercice.

En 2013-2014, les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement se chiffraient à 12 207 millions de dollars, 108 M\$ de plus que celles prévues au budget. Cela est dû essentiellement à l'engagement du gouvernement envers la conclusion d'une entente avec les collectivités des Premières Nations affectées par les inondations précédentes (100 M\$), aux pressions pour subvenir aux besoins des familles (11 M\$) et aux exigences dans le domaine de la sécurité publique (15 M\$) compensée par économies dans d'autres domaines. Les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement ont été de 11 555 millions de dollars en 2013-2014, soit 31 millions de plus que celles prévues au budget.

Le volume 3 des Comptes publics donne des détails sur les opérations fondamentales du gouvernement et le rapport annuel de chaque ministère contient des renseignements sur les principales mesures de la performance.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Résultat mesurable — Les cotes de crédit

Le Manitoba a continué de garder sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. Cela est démontré par son approche mesurée pour rembourser la dette et s'acquitter de l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en s'efforçant de satisfaire les besoins dans le domaine de la santé et dans divers autres domaines. Cette approche a reçu un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit et a été reflétée dans les hausses des cotes de crédit que lui ont accordées les agences Moody's Investors Service et Standard & Poor's en 2007, et par une confirmation par ces mêmes agences de la qualité du crédit de la Province au cours des cinq dernières années.

Pendant la période de reprise économique et financière actuelle, l'économie stable et diversifiée du Manitoba, sa situation financière solide et sa détermination à gérer les finances publiques de manière responsable ont contribué à assurer des perspectives de crédit stables en 2013. Cependant, les agences d'évaluation du crédit sont conscientes des conditions économiques difficiles auxquelles toutes les provinces du Canada sont confrontées.

Après la fin de l'exercice financier, l'agence Moody's Investors Service a révisé les perspectives du Manitoba à la baisse, les faisant passer de stables à négatives. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur la cote de crédit globale de la Province, laquelle demeurera inchangée, tel que cela est mentionné ci-dessous pour l'exercice 2014. Le gouvernement s'engage fermement à respecter son plan de retour à l'équilibre budgétaire, soutenu par les avantages économiques positifs qui découlent des investissements dans l'infrastructure de base.

L'approche pluriannuelle équilibrée du Manitoba continue d'inclure des retraits du compte de stabilisation des revenus pour rembourser la dette, tout en rétablissant l'équilibre budgétaire. Le gouvernement du Manitoba demeure résolu à gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit.

| Agence d'évaluation du crédit | Cote 2008 | Cote 2009 | Cote 2010 | Cote 2011 | Cote 2012 | Cote 2013 | Cote 2014 |
|-------------------------------|----------------|-------------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| DBRS | A(élevée) | A(élevée) | A(élevée) | A(élevée) | A(élevée) | A(élevée) | A(élevée) |
| Moody's | Aa1 | Aa1 | Aa1 | Aa1 | Aa1 | Aa1 | Aa1 |
| Standard & Poor's | AA- (positive) | AA (stable) | AA | AA | AA (stable) | AA (stable) | AA (stable) |

REMARQUE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier)

Résultat mesurable — Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le maintien d'un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens implique une gestion de l'augmentation des dépenses pour répondre à la demande croissante de services de qualité. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses. Ce rapport est demeuré relativement stable au cours des cinq dernières années avec un résultat réel de 24,4 % en 2013-2014, ce qui est conforme aux prévisions de 24,0 % dans le Budget 2013.

Les rapports des dépenses en pourcentage du PIB figurent dans le tableau suivant.

| | 2009- 2010 Réel | 2010- 2011 Réel | 2011- 2012 Réel | 2012- 2013 Réel | 2013- 2014 Réel |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| en pourcentage du PIB | | | | | |
| Programmes fondamentaux du gouvernement | 19,7 | 19,3 | 20,5 | 19,6 | 19,9 |
| Autres entités comptables | 3,4 | 3,7 | 3,8 | 3,2 | 3,2 |
| Service de la dette | 1,5 | 1,4 | 1,4 | 1,4 | 1,4 |
| Total des dépenses | 24,6 | 24,4 | 25,8 | 24,2 | 24,4 |

Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne tombe pas juste.
Les chiffres des années précédentes n'ont pas été redressés.

Résultat mesurable — La gestion responsable des ressources publiques

Une gestion responsable et une utilisation judicieuse des ressources publiques sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité du gouvernement. La Province a continué d'examiner des façons de maîtriser les dépenses publiques et d'utiliser l'argent des contribuables de manière efficace et efficiente.

En effet, le gouvernement travaille à la mise en place d'un processus continu d'examen et de réformes internes dans le but d'offrir aux Manitobains et Manitobaines des opérations, des programmes et des services publics qui soient novateurs, efficaces et abordables. Conformément aux objectifs, des initiatives de gestion allégée ont été mises en œuvre tout au long de l'exercice. Entre autres, le gouvernement a continué de revoir ses processus internes et de réorganiser ses bureaux et de regrouper le personnel des ministères là où la situation s'y prête, tout en veillant à ce que les niveaux de services demeurent constants.

Le gouvernement a continué de mettre l'accent sur les réformes qui améliorent le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence ainsi que sur les programmes durables qui protègent les priorités des Manitobains et Manitobaines, notamment en ce qui concerne son engagement de réduire la fonction publique de 600 postes en trois ans. Au 1er avril 2014, le nombre d'employés a été réduit de 367 personnes, comparativement au 1er avril 2012.

Pour l'exercice 2013-2014, plus de 70 % des ministères qui assurent les opérations fondamentales du gouvernement ont géré avec soin les ressources qui leur étaient attribuées et leurs dépenses ont été moins élevées que prévu; toutefois, en contrepartie, les besoins financiers de certains services essentiels, tels que les services à la famille, les soins de santé et la justice, ont augmenté.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA GESTION DE LA DETTE

Au fil des ans, le gouvernement n'a cessé de mettre en œuvre des initiatives particulières en vue d'assurer une saine gestion budgétaire. Cela inclut : prendre des mesures pour s'acquitter de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, financer la quote-part de l'employeur pour les cotisations actuelles, veiller à amortir les coûts de tous les investissements en immobilisations et à tenir pleinement compte de tous les coûts connexes dans les affectations annuelles relatives aux opérations fondamentales, et élaborer un plan pour réduire le déficit des opérations fondamentales du gouvernement durant la période de relance économique.

Résultat mesurable — Le remboursement de la dette

Le gouvernement a affecté près de 1,5 milliard de dollars à la réduction de la dette de type général et au respect des obligations découlant des régimes de retraite. En 2007-2008, la Province a commencé à prendre des mesures concrètes pour régler ses engagements de retraite non capitalisés payables au Régime de retraite de la fonction publique et à la Caisse de retraite des enseignants en empruntant des fonds qu'elle a versés aux deux régimes de retraite pour qu'ils les investissent en son nom.

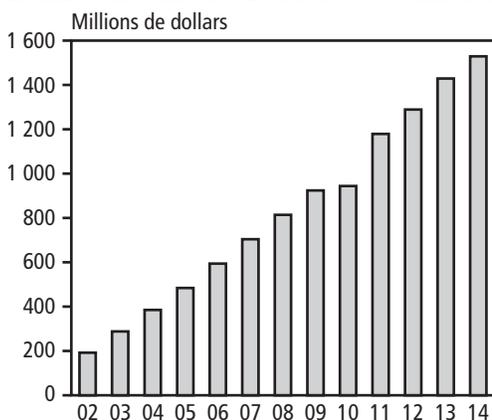
Les frais de service de la dette ont baissé de plus de 55 % depuis 1999, passant de 13,2 cents par dollar de recettes sommaires encaissées à 5,8 cents par dollar en 2013-2014.

Le gouvernement a affecté 100 millions de dollars au remboursement de la dette en 2013-2014 au moyen d'un retrait du Fonds de stabilisation des recettes, conformément aux mesures législatives sur l'équilibre budgétaire. La loi a été modifiée en 2010 pour inclure une disposition selon laquelle, au cours de la période de relance économique, un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus doit être affecté à l'amortissement des augmentations relatives à la dette générale.

Les investissements en immobilisations demeurent une priorité du gouvernement étant donné sa volonté de soutenir la croissance économique et de subvenir aux besoins futurs des Manitobains et Manitobaines en matière de services. L'investissement dans des immobilisations corporelles a augmenté de façon constante au cours des dix dernières années et, si l'on compte l'investissement de 1,3 milliard de dollars en 2013-2014, il a totalisé 17,9 milliards de dollars au 31 mars 2014, dont 7,3 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé. La valeur comptable nette de ces immobilisations (coût moins l'amortissement cumulé) a plus que triplé depuis 1999-2000, s'établissant à 0,6 milliards de dollars.

Même si l'incertitude financière qui persiste a ralenti les progrès dans le remboursement de la dette, le gouvernement demeure déterminé à réduire au fil des exercices dans le but ultime d'éliminer la dette de type général et le reste des engagements de retraite non capitalisés.

Remboursement de la dette cumulée



Pour les exercices se terminant le 31 mars

Source : Finances Manitoba

Résultat mesurable — Le rapport dette nette/PIB

Le ratio de la dette nette au PIB est un indicateur clé de la situation financière d'un gouvernement, car il montre les moyens financiers dont ce gouvernement dispose pour l'offre de services dans l'avenir. La dette nette sommaire est la différence entre le total des passifs du périmètre comptable du gouvernement et ses actifs financiers. Elle reflète le passif résiduel qui doit être financé par les recettes futures. La dette nette peut augmenter de temps à autre en chiffres absolus lorsqu'il est nécessaire de faire des investissements en immobilisations, par exemple pour le canal de dérivation de la rivière Rouge, l'infrastructure routière, les écoles et les hôpitaux. Ces investissements tournés vers l'avenir soutiennent la performance économique du Manitoba. Il est donc important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, qui est mesurée par le produit intérieur brut nominal.

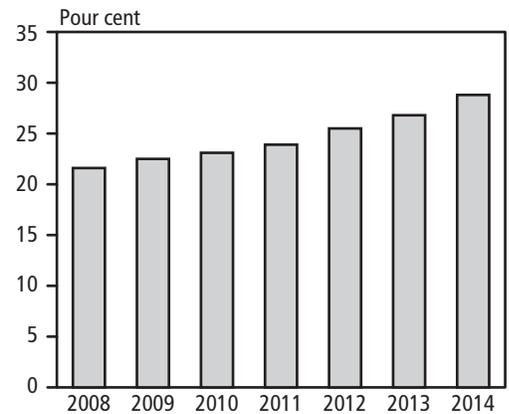
Au cours des dernières années, le gouvernement du Manitoba a réussi à enregistrer une baisse globale du ratio de la dette nette au PIB, le faisant passer de 32,9 % en 1999-2000 à 28,8 % en 2013-2014, tout continuant de faire des investissements essentiels dans l'infrastructure manitobaine. Le gouvernement a reconnu que, compte tenu des décisions d'investir d'importantes sommes dans des projets d'infrastructure, notamment la réparation des dommages causés par les inondations de 2011 et les mesures d'atténuation de l'impact des coûts liés à toute inondation future, le ratio de la dette nette au PIB devrait connaître une hausse à court terme. Le ratio actuel de 28,8 % pour 2013-2014 est proche de la prévision budgétaire de 28,7 %.

Le gouvernement est résolu à enregistrer une baisse globale de ce ratio à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. En 2008, le gouvernement a mis en place un plan d'investissement pour stimuler l'économie afin de financer des projets clés d'infrastructure un peu partout dans la province. De plus, le Manitoba a affecté des recettes tirées de la taxe sur les carburants au financement de l'infrastructure, a participé au plan national de stimulation économique et, en 2011, s'est engagé à consacrer l'équivalent d'un septième des recettes provenant de la taxe de vente provinciale aux investissements dans l'infrastructure municipale et le transport en commun. Le Manitoba a réaffirmé son engagement à renouveler l'infrastructure et à investir dans les immobilisations en établissant le nouveau Plan pour l'infrastructure de base.

Rapport dette nette-PIB Manitoba



Pour les exercices se terminant le 31 mars

Source : Finances Manitoba

Résultat mesurable — Plan pour l'infrastructure de base et les investissements en immobilisations

Plan pour l'infrastructure de base

Les résidents du Manitoba reconnaissent l'importance d'investir dans les infrastructures, à savoir le réseau routier, les ponts, les projets de restauration et de protection liés aux inondations et l'infrastructure municipale, notamment en ce qui concerne les routes et la propreté de l'eau.

Dans le Discours du Trône de novembre 2013, le gouvernement s'est engagé à développer un plan quinquennal pour créer des emplois et construire des infrastructures avec une exigence législative de rendre compte des dépenses liées à l'infrastructure de base par rapport au niveau minimal des investissements et à l'augmentation de la TVP.

Bien que l'exercice 2013-2014 ne soit pas compris dans le Plan quinquennal pour l'infrastructure de base, un compte rendu des dépenses de 2013-2014 est fourni pour satisfaire aux dispositions législatives. Au total, les dépenses liées à l'infrastructure de base se chiffraient à 844 millions de dollars, soit un écart de 75 millions de dollars par rapport à l'engagement du gouvernement en matière d'investissement. Tout investissement futur pendant la durée du Plan pour l'infrastructure de base tiendra compte de ce sous-investissement.

| | Réel 2013-2014 | Projections 2013-2014 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| | (en millions de dollars) | |
| Routes, autoroutes et ponts | 515 | 532 |
| Ouvrages de protection contre les inondations | 73 | 64 |
| Infrastructure municipale* | 256 | 258 |
| Investissements prévus | 844 | 854 |
| Budget de financement de base | 729 | 729 |
| Un point de pourcentage de la TVP | 190 | 196 |
| Engagement d'investissement | 919 | 925 |
| Écart pos. (nég.) par rapport à l'engagement d'investissement | (75) | (71) |

* Fonds de croissance du Manitoba après déduction des subventions de fonctionnement des transports en commun

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements concernant le Plan pour l'infrastructure de base, y compris de l'information détaillée sur les projets, à www.SteadyGrowth.ca.

Investissements en immobilisations

Depuis l'an 2000, le gouvernement a investi 10,6 milliards de dollars dans des immobilisations publiques, notamment 4,5 milliards de dollars pour la rénovation et la construction d'hôpitaux, d'universités, de collèges et d'écoles publiques, et pour la modernisation et l'amélioration des logements subventionnés et des immeubles occupés par la fonction publique; et 3,8 milliards de dollars pour l'amélioration du réseau routier, l'infrastructure des parcs et des terrains de camping et le canal de dérivation du Manitoba.

Les dépenses engagées pour des immobilisations corporelles importantes, tel que prévu dans le Budget 2013, ont été de plus de 1,4 milliard de dollars. Les grands secteurs de programmes figurent dans le tableau suivant.

■ RÉSUMÉ

Notre gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer la transparence et la reddition de comptes dans ses rapports financiers et de joindre cette information à la présentation de données non financières. Le Manitoba continuera de présenter un rapport annuel sur les domaines prioritaires et les résultats établis dans la stratégie de gestion financière afin que le public puisse évaluer la performance du gouvernement en ce qui concerne l'utilisation efficace et économique des fonds publics.

Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations

Investissements 2013-2014 -
Les grands secteurs de programmes

| | Millions de dollars |
|---|---------------------|
| Réseau routier (y compris la préservation et l'entretien) | 515 |
| Universités, collèges et écoles publiques | 236 |
| Établissements de santé | 243 |
| Canal de dérivation du Manitoba et infrastructure liée aux ressources hydriques | 52 |
| Logement (y compris les contributions de tierces parties) | 227 |
| Aide aux tierces parties | 123 |
| Immeubles occupés par la fonction publique | 24 |
| Routes d'hiver | 10 |
| Infrastructure des parcs et des terrains de camping | 25 |
| | <u>1 455</u> |

